

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SAI CHIMIE (ci après le « vendeur »)

1- Application des conditions générales de vente. Les conditions générales de vente font partie du tarif de SAI CHIMIE auquel elles sont annexées. En conséquence le fait de passer commande implique de la part de l'acheteur son adhésion aux conditions générales de vente.

2- Commande. Toute commande est réputée être définitive à partir de la date de réception de la commande. Toute prestation entreprise conformément à la commande devra faire l'objet d'une facturation.

3- Délais de livraison des rapports d'essais. Les délais de livraison des rapports d'essais peuvent être mentionnés à titre indicatif. En règle générale ils sont fixés à 10 jours ouvrés. Un retard dans la production pourra intervenir et SAI CHIMIE s'engage à informer le client.

4- Prix. Pour des échantillons soumis à analyse, le tarif applicable, hors contrat particulier accepté par les deux parties, est celui en vigueur au jour d'enregistrement des échantillons.

Les prix du tarif général s'entendent hors taxes. Le taux de TVA en vigueur au jour de la facturation sera appliqué.

Des remises commerciales peuvent être accordées pour des séries d'analyses. Elles font l'objet d'un devis accepté par les deux parties.

5- Analyses urgentes. Des analyses demandées en urgence, hors des délais fixés par SAI CHIMIE, pourront être réalisées. Leurs coûts seront alors majorés sur devis accepté par les deux parties.

6- Facturation et modalités de paiement. La facturation est mensuelle. Le règlement est exigé à 30 jours nets.

Toute facturation mensuelle inférieure à 150€ HT sera majorée de 10€ HT pour couvrir les frais administratifs.

Un impayé, même partiel, entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des créances en cours, le laboratoire sera en outre fondé à suspendre immédiatement tous travaux et rompre unilatéralement les contrats en cours.

7- Nature des prestations – Conservation des échantillons. Les échantillons voyagent aux risques et périls du client. SAI CHIMIE pourra refuser des échantillons à analyser n'entrant pas dans le cadre des compétences du laboratoire. En absence d'indications de la part du client, SAI CHIMIE appliquera la méthode d'analyse qui lui semble la plus appropriée compte tenu de ses moyens d'investigation sans que sa responsabilité puisse être recherchée pour le non respect d'une méthode précise.

Les échantillons remis au laboratoire aux fins d'analyses ne sont pas restitués.

Les échantillons seront conservés pendant une durée de 25 jours ouvrables après réception.

Ils pourront à l'expiration de ce délai être récupérés ou retournés par SAI CHIMIE si le client en fait la demande écrite au plus tard le jour de la réception des échantillons par le Laboratoire.

Le retour de l'échantillon donnera lieu à la perception d'un forfait de retour égal à 5% H TVA du montant de la facture d'analyses.

La destruction accidentelle des échantillons ne saurait en aucun cas constituer une cause de responsabilité de SAI CHIMIE.

En cas d'impossibilité SAI CHIMIE pourra sous traiter tout ou partie des analyses dans un laboratoire de son choix. Le client en sera informé par écrit ou par téléphone.

8- Compétences - Contestation. Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable. En cas de litige, seuls seront compétents les tribunaux du lieu de l'établissement de SAI CHIMIE.